

# AUTEUIL-LE-ROI

WWW.MAIRIE-AUTEUIL-LE-ROI.FR

N.130



«Journée des Enfants» lors d'un entraînement exceptionnel du Paris Saint-Germain au Parc des Princes.



# Sommaire

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS OCTOBRE 2018

## Associations

- Calendrier des Animations 4
- Avenir Sportif Auteuillois 5
- Zumba 6
- Club Loisirs Auteuillois 8
- L'Oiseau Lire 8

## Actualités

- PLU 9
- Extraits des comptes rendus des Conseils Municipaux 2018 10
- Eparche 17

## Vie du village

- Saint Sanctin 20
- Rentrée à l'école Sully 22
- Voyage annuel des seniors 23
- Spectacle de fin d'année 24

## Infos utiles

- Nuisances sonores 26
- Hôtel à insectes 26
- État civil 27



P. 20

SAINT SANCTIN



P. 23

VOYAGE ANNUEL DES SENIORS

## BULLETIN MUNICIPAL N°130 ÉDITÉ PAR LA COMMUNE DE AUTEUIL-LE-ROI

- Tél. : 01 34 87 43 15
- Internet : [www.mairie-auteuil-le-roi.fr](http://www.mairie-auteuil-le-roi.fr)
- Mail : [mairie.auteuil-le-roi@mairie-auteuil-le-roi.fr](mailto:mairie.auteuil-le-roi@mairie-auteuil-le-roi.fr)
- Directeur de la publication : Marie-Christine Chavillon
- Rédacteur en chef : François Canac
- Secrétaire de rédaction : Catherine Brunet
- Photo : ©Patricia Dupuis
- Conception et impression : Eurocopie Buc
- Tirage : 450 exemplaires
- Imprimé sur papier 100 % de fibres recyclées.
- Certification FSC - Encres végétales.



P. 24

SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE

## **CHÈRES AUTEUILLOISES, CHERS AUTEUILLOIS,**

Après un été caniculaire, l'été indien semble s'être installé dans notre quotidien, ce qui a permis une rentrée dans une bonne ambiance pour les 101 enfants fréquentant l'école Sully.

La rentrée c'est aussi de nouveaux arrivants, de nouveaux visages qui ont choisi le cadre de vie de notre village, nous leur souhaitons la bienvenue.

La période estivale a été pour notre commune bien chargée, avec les incontournables travaux de voirie.

Après deux mois de travaux pour l'enfouissement des réseaux et l'aménagement de la voirie de la Grande Rue, la réouverture de la circulation a pu avoir lieu le jour même de la rentrée scolaire, merci aux entreprises et à toute l'équipe de maîtrise d'œuvre qui ont suivi cette réalisation.

Il reste à finaliser le chantier de la rue des Gravieres, ce qui bouclera le programme 2018. Le PLU voté en février est aujourd'hui appliqué. Il a pris en compte la physionomie de notre village en voulant préserver son caractère rural malgré les contraintes de la loi ALUR qui autorise des constructions sans superficie minimale. Immanquablement, nous devons accepter cet urbanisme plus axé sur de petites propriétés concentrées sur le cœur de village.

L'équipe municipale continue de travailler en avançant aux rythmes des baisses de dotation, des demandes de mises aux normes et de nombreuses contraintes venant de l'Etat. Cela nous amène déjà à la préparation du budget 2019, exercice toujours délicat pour parvenir un équilibre entre les besoins et demandes et notre capacité à les financer.

Avec le plaisir de vous rencontrer au travers des nombreuses animations du village, je vous souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée.

**MARIE-CHRISTINE CHAVILLON**  
Maire d'Auteuil-le-Roi

## CALENDRIER DES ANIMATIONS

### OCTOBRE

- 06/10** : L'Oiseau Lire - Petit déjeuner - Bibliothèque
- 13/10** : CCAS - Repas Seniors - Salle des fêtes
- 18/10** : Comité des Fêtes - Assemblée Générale - Mairie
- 31/10** : Mairie (+ Autouillet) - Fête d'Halloween - Salle des fêtes

### NOVEMBRE

- 10/11** : CCAS - Loto - Salle des fêtes
- 13/11** : Toutes associations - Réunion Préparation Fête du village - Mairie
- 16/11** : ADB - Beaujolais Nouveau - Salle des fêtes
- 17/11** : Comité des fêtes - Beaujolais Festif - Salle des fêtes
- 19/11** : CLA - Déjeuner / Animation - Salle des fêtes
- 24/11** : UNC - Assemblée Générale - Salle des fêtes

### DECEMBRE

- 02/12** : Caisse des écoles - Bourse aux jouets et vide dressing - Salle des fêtes
- 06/12** : ADB - Distribution des bouteilles - Cave de la Mairie
- 08/12** : Comité des fêtes - Noël des enfants - Salle des fêtes

### JANVIER

- 12/01** : Mairie - Vœux Du Maire - Salle des fêtes
- 19/01** : ADB - Repas Saint Vincent - Salle des fêtes
- 25/01** : FEEL'NESS - Soirée Blanche - Salle des fêtes

### FEVRIER

- 02/02** : KRAV MAGA - Stage - Salle des fêtes
- 09/02** : ASA - 30 Ans de l'ASA - Salle des fêtes
- 16/02** : Comité des fêtes - Saint Valentin - Salle des fêtes
- du 25/02 au 01/03** : FEEL'NESS - Stage Multi Sports à confirmer - Salle des fêtes
- 26/02** : CLA - Assemblée Générale - Salle des fêtes

### MARS

- 08/03** : ADB - Assemblée Générale - Salle des fêtes
- 16/03** : ADB - Taille de la vigne - Vignoble Saint Sanctin
- 22/03** : Caisse des écoles - Carnaval - Ecole
- 22/03** : FEEL'NESS - Soirée Princes et Princesses - Salle des fêtes
- 24/03** : L'Oiseau Lire - Foire aux livres et expo - Salle des fêtes

### AVRIL

- 06/04** : ADB - Mise en bouteilles Cuvée 2018 - Cave de la Mairie
- du 22/04 au 26/04** : FEEL'NESS - Stage Multi Sports à confirmer - Salle des fêtes

### MAI

- 29/05** : FEEL'NESS - Bal De Promo - Salle des fêtes

### JUIN

- du 21 au 23/06** : Toutes associations - Fête du village - Village
- 28/06** : KRAV MAGA - Assemblée Générale - Mairie

### JUILLET

- 05/07** : FEEL'NESS/KRAV MAGA/ASA - Portes Ouvertes - Salle des fêtes

### NOVEMBRE

- 22/11** : ADB - Beaujolais Nouveau - Salle des fêtes
- 23/11** : Comité des fêtes - Beaujolais - Salle des fêtes

### DECEMBRE

- 07/12** : Comité des fêtes - Noël des enfants - Salle des fêtes



## JOURNÉE DES ENFANTS CLUB DE FOOT DE L'ASA

Mercredi 16 mai, pour la traditionnelle «Journée des Enfants», une vingtaine de jeunes licenciés du club de foot de l'ASA accompagnés par leurs coachs Toni et Patrick, ont été invités par la Fondation Paris Saint-Germain à assister à un entraînement exceptionnel du Paris Saint-Germain au Parc des Princes.

Ce stade mythique a de nouveau été le théâtre des rêves, avec un après-midi magique pour nos jeunes Auteuillois.

Installés aux abords du terrain, ce sont avec des étoiles plein les yeux que les enfants ont pu être au plus près de leurs idoles. Acclamation générale au passage de Kylian Mbappé et d'Edinson Cavani.

Par des gestes de sympathie, des distributions de ballons et de maillots, les joueurs du Paris Saint-Germain ont partagé ce moment tout simplement inoubliable avec nos jeunes Auteuillois et les enfants de la Fondation Paris Saint-Germain.

A la fin de l'entraînement, et à la grande surprise générale, c'est la superstar Neymar, qui a fait son entrée pour venir saluer les enfants.

Les plus chanceux ont un autographe, d'autres une poignée de main, mais tous ont les yeux qui pétillent et réalisent que

l'instant qui vient de se passer est unique. Un moment qui restera gravé pour ces supporters en herbe, et pour le village d'Auteuil magnifiquement représenté pour cet événement de premier plan.



Neymar fait son entrée pour venir saluer les enfants

*L'ASA et le village d'Auteuil tiennent à remercier la Fondation Paris Saint-Germain pour cet événement qui laissera des souvenirs inoubliables.*



# ASSOS



Petit moment de relaxation

## ZUMBA

### DU NOUVEAU POUR FEEL'NESS...

Cette année encore a été fabuleuse de rencontres, de nouveautés, de partages avec d'autres coachs sportifs et surtout, une année riche en EVENEMENTS : Nous vous avons parlé de la soirée portes ouvertes de décembre dernier.

Et bien nous vous parlons aujourd'hui, de « THE SOIREE DE LA FEMME » à Auteuil Le Roi.

Pour cet événement, lourd de sens n'est-ce pas ?

*Feel'ness a décidé de mettre la femme et son bien-être à l'honneur.*

Pour cela, La salle des fêtes a été transformée :

- Dans le noir, à l'entrée, une allée dessinée par des guirlandes lumineuses
- Une salle illuminée par des bougies et des spots à lumière tamisée, avec 2 JACUZZIS privés, venus jusqu'ici pour NOUS !

- Un espace pour le buffet dînatoire, avec des guirlandes, des bougies et de la zen attitude.
- Un espace relaxation où se tenaient des cours de PILATES et puis...
- Un autre espace réservé à nos SPLENDIDES masseuses et esthéticiennes privatisées pour cet événement.
- Au programme PLAISIR, DETENTE ET PARTAGE : apéritif et repas, jacuzzi à volonté, massage des pieds, du cuir chevelu, du corps, manucure, relaxation etc...



La salle des fêtes transformée pour l'occasion





## UNE SOIRÉE POUR LES FEMMES

**Cet événement sera renouvelé l'année prochaine ! On vous y attend, la date vous sera précisée ultérieurement.**

Et puis Feel'Ness C' aussi :

- Une soirée « Lady Styling » qui s'est déroulée en mars dernier avec la SUPER PROF Amy ! (voir photo)
- Une soirée portes ouvertes le Mercredi 4 juillet avec les associations Krav Maga et Football D'Auteuil : des challenges, des démos de nos activités, des ateliers (voir affiche et flyer)

## UNE RENTRÉE AVEC NOS COURS BIEN ANCRÉS MAIS AUSSI DES NOUVEAUTÉS :

- LIA et Stretching tonique tous les lundis hors vacances scolaires : 20h30-22h30
- HIP HOP enfants tous les mercredis hors vacances scolaires de 16h30 à 17h30 pour les 4 ans à 8 ans et de 17h30 à 19h00 pour les 8 ans et +
- Renforcement musculaire et ZUMBA tous les mercredis hors vacances scolaires de 20h45 à 22h15
- POLE DANCE tous les jeudis hors vacances scolaires de 20h45 à 22h15.
- Des Soirées à thème en décembre et juillet avec les associations D'Auteuil
- Des stages et Events avec d'autres professionnels de la danse et du sport
- Un voyage sportif organisé par l'association le week-end du 10 au 12 mai 2019 en Bretagne.

**ALORS PLUS QU'UNE  
CHOSE À DIRE,  
REJOIGNEZ LA TEAM !  
PARCE QU'ON EST  
VRAIMENT BIEN, LÀ.**



## CLUB DE LOISIRS AUTEUILLOIS

### LE CLUB DE LOISIRS AUTEUILLOIS A ÉTÉ OBLIGÉ DE DÉMÉNAGER EN OCTOBRE 2017

Chaque mardi de 15 h à 17 h 30, nous nous retrouvons donc à la Salle des Fêtes d'Auteuil.

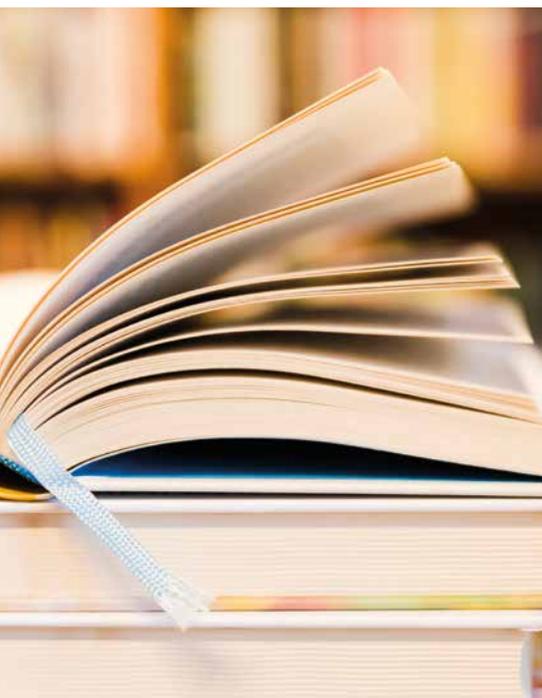
Dans cette grande Salle, nous jouons aux cartes ou au Scrabble et finissons l'après-midi par un goûter.

*Si vous souhaitez passer un moment de convivialité, d'échanges, venez nous rejoindre !*

#### POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER À LA PRÉSIDENTE

Micheline Bastier

- Tél 01 34 87 51 37
- Portable : 06 86 43 31 02
- Mail : micheline.bastier@sfr.fr



## CALENDRIER DE L'OISEAU LIRE

- Du 31 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2018 : fermeture annuelle
- A partir du 1<sup>er</sup> octobre : inscription annuelle
- Le samedi 6 octobre : petit déjeuner convivial offert aux habitants d'Auteuil-le-Roi à la bibliothèque
- En mars 2019 : une foire aux livres est programmée avec une exposition de matériel scolaire ancien.

**Prenez contact avec Solange Marnat si vous possédez des objets et matériel en relation avec ce projet.**

*Un grand merci à Guy SACHE pour l'exposition de cartes postales anciennes d'Auteuil le Roi.*





## PLU, LE PLAN LOCAL D'URBANISME A ÉTÉ APPROUVÉ LE 22 FÉVRIER 2018

Faisant suite à l'enquête publique, du 2 au 19 décembre 2017, le commissaire enquêteur a adressé son rapport de 97 pages au Tribunal Administratif de Versailles et à la mairie d'Auteuil-le-Roi. Ce rapport reprend entre autres les remarques et observations des Personnes Publiques Associées et du public. Il a été mis à disposition pour consultation à la mairie le 7 février 2018.

Dans sa conclusion le Commissaire Enquêteur donne un avis favorable assorti de 4 réserves et de 3 recommandations. La non prise en compte des réserves serait considérée comme un avis défavorable.

Les conclusions du Commissaire Enquêteur se terminent ainsi :

- «Auteuil-le-Roi doit pouvoir évoluer sans bouleversement»
- «Le PLU proposé me semble aller dans le sens d'un développement équilibré et répond ainsi aux objectifs de sa révision et de son PADD»
- «Ce PLU me paraît donc conforme à ses objectifs et aller dans l'intérêt de la commune et de ses habitants»

Pour tenir compte de cet avis, le Conseil Municipal a décidé de lever toutes les réserves et de prendre en compte les recommandations formulées par la Commissaire Enquêteur. Ceci a donné lieu

au vote d'approbation du PLU le 22 février 2018. Après l'avis favorable du Préfet, les obligations d'affichage et de publication, le PLU est devenu exécutoire le 27 mars 2018.

A la suite de la caducité des POS en mars 2017, et après une année sous les règles du RNU (Règlement National d'Urbanisme) la commune a enfin retrouvé un document d'urbanisme adapté.

Notre PLU se veut orienté vers une évolution modérée du village, sans bouleversement et en tenant compte de nos infrastructures d'accueil.

La protection des zones agricoles, la limitation de la densification et l'harmonie du village ont été nos principales préoccupations.

La prise en compte de la loi ALUR, qui supprime le COS et la superficie minimale des terrains constructibles, exige une adaptation subtile des articles du règlement du PLU pour conserver un caractère rural aux petites communes.

Ce PLU a été élaboré avec le souci de l'intérêt général, en préservant au maximum la qualité de vie des habitants d'Auteuil-le-Roi.

Jean-Luc Capelle

## EXTRAITS DES COMPTES RENDUS DE CONSEIL 2018

### JANVIER 2018

#### DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS À LA CCCY POUR LA RÉPARATION DE L'HORLOGE

La commune d'Auteuil le Roi souhaite la réparation de l'horloge de l'église pour un montant TTC de 7 320 €.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement, après avoir entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines en vue de participer au financement de la réparation de l'horloge de l'église à hauteur de 3 660 €.

#### LANCLEMENT D'UN MAPA POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PMR DU PARKING À DESTINATION DE LA MAIRIE ET DU COMMERCE MULTISERVICES

Mme le Maire revient sur l'aménagement du parking, dit que si le fond de concours demandé à la CCCY est accepté, et propose de lancer un MAPA après le vote du budget 2018.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote 11 voix POUR et 1 ABSTENTION.**

#### CESSION POUR 1 EURO SYMBOLIQUE D'UNE BANDE DE TERRAIN PROPRIÉTÉ DE M. THOMAS GERBAUD, CADASTRÉE D 949, SUR LE TROTTOIR RUE DES SABLONS

Lors de la division du terrain rue des Sablons, il a été demandé de normaliser la largeur du trottoir, à ce jour au cadastre la largeur de la voie est celle de la sente d'origine.

Pour régulariser, il est nécessaire qu'un acte soit établi pour 1 € symbolique, les frais notariés seront à la charge de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote 11 voix POUR et 1 ABSTENTION de voter la cession pour 1 € de la bande de terrain.**

### FEVRIER 2018

#### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMMERCE 2017 BUDGET DU COMMERCE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le Compte de Gestion de Madame le Receveur Municipal qui correspond à son Compte Administratif 2017.

Le Compte de Gestion 2017 confirme les résultats de clôture du compte administratif, à savoir :

- Déficit d'Investissement : ..... - 3 150,86 €
- Excédent de Fonctionnement : ..... + 23 268,39 €
- Résultat de clôture : ..... + 20 117,53 €

Par conséquent et après en avoir délibéré à l'unanimité, **le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2017 de Madame le Receveur Municipal de Montfort l'Amaury POUR 13 VOIX.**

#### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET COMMERCE

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire relatif au compte administratif 2017, Madame le Maire sort de la salle du conseil et le Conseil Municipal peut procéder au vote, et adopte le Compte Administratif de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

##### Réalisé

- Dépenses de fonctionnement ..... 19 423,25 €
- Recettes de fonctionnement ..... 42 691,64 €
- **Résultat de clôture ..... + 23 268,39 €**
- Dépenses d'investissement ..... - 25 387,59 €
- Recettes d'investissement ..... 22 236,73 €
- **Résultat de clôture ..... -3 150,86 €**

Par conséquent et après en avoir délibéré à l'unanimité, 12 voix POUR, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2017 de Madame le Receveur Municipal de Montfort l'Amaury.

#### AFFECTATION DU RÉSULTAT POUR LE BUDGET DU COMMERCE

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant par 12 voix POUR, le compte administratif, qui fait apparaître :

##### Reports :

- Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -12 019,53 €
- Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 37 230,47 €

##### Soldes d'exécution :

- Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -3 150,86 €
- Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 23 268,39 €

**Restes à réaliser :** Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : ..... 0,00 €
- En recettes pour un montant de : ..... 0,00 €

##### Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 15 170,39 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

- **Compte 1068 :**  
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 15 170,39 €
- **Ligne 002 :**  
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :  
45 328,47 €

## DOB DU COMMERCE

Comme il en a été convenu lors de réunions précédentes, le Conseil Municipal décide d'installer une pompe à chaleur qui fera office de chauffage l'hiver et de climatisation l'été.

Le plancher de la réserve fera également l'objet d'une réparation approfondie.

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET COMMERCE

Mme PATIN, rapporteur de la commission finances, expose le budget primitif 2018 du commerce à l'ensemble des conseillers.

Dans la mesure où les élus ont été informés avant le vote des modalités d'application du budget 2018 et conformément à l'article L2312-2 du CGCT, le Budget Primitif est voté au global pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

## FONCTIONNEMENT

### DEPENSES :

CHAPITRE	MONTANT EN €
011 Charges à caractère général	43 232,93
022 Dépenses imprévues de fonctionnement	3 000,00
023 Virement à la section d'investissement	26 691,84
042 Opérations ordre de transfert entre sections	10 217,20
66 Charges financières	5 146,18
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>88 288,15</b>

**Le Budget Primitif 2018 «DEPENSES de FONCTIONNEMENT» est approuvé à l'unanimité 13 VOIX POUR.**

### RECETTES :

CHAPITRE	MONTANT EN €
R002 Résultat d'exploitation reporté	45 328,47
042 Opérations ordre de transfert entre sections	14 173,52
70 Vente de produits	595,00
75 autres produits	28 191,16
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>88 288,15</b>

**Le Budget Primitif 2018 «RECETTES de FONCTIONNEMENT» est approuvé à l'unanimité 13 VOIX POUR**

## INVESTISSEMENT

### DEPENSES :

CHAPITRE	MONTANT EN €
D001 Solde d'exécution section investissement reporté	15 170,39
042 Opérations ordre de transfert entre sections	14 173,52
16 Emprunt et dettes	26 735,52
21 Immobilisations corporelles	11 000,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>67 079,43</b>

**Le Budget Primitif 2018 «DEPENSES d'INVESTISSEMENT» est approuvé à l'unanimité 13 VOIX POUR RECETTES :**

CHAPITRE	MONTANT EN €
021 Virement de la section de recettes	26 691,84
040 Opérations ordre de transfert entre sections	10 217,20
10 Emprunts et dettes	15 170,39
16 emprunt et dettes (caution)	15 000,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>67 079,43</b>

**Le Budget Primitif 2018 des «RECETTES d'INVESTISSEMENT» est approuvé à l'unanimité 13 VOIX POUR**

Par conséquent et après en avoir délibéré à l'unanimité, 13 voix POUR, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2018 du Commerce multi services

## APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Considérant que le PLU, tel qu'il est présenté au Conseil Municipal, est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le PLU**

**à l'unanimité tel qu'il est annexé à la présente, 12 POUR et 1 CONTRE**

Autorisation donnée à Mme le Maire pour entamer les démarches de prospection en vue de céder le terrain situé au 39 Grande rue  
Mme Le Maire expose au Conseil Municipal que la vente du terrain communal situé au 39 Grande Rue s'avère nécessaire pour pallier les dépenses d'investissement au budget 2018, notamment celles du triennal.

**Par conséquent, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré 13 voix POUR**

- Autorise Madame le Maire à engager les démarches nécessaires à la vente du dit bien
- Autorise Madame Le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ce terrain de gré à gré dans les conditions prévues par l'article L.2241-6 du Code général des collectivités territoriales,
- Charge Madame Le Maire d'établir le cahier des charges de l'aliénation

## VOTE DES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES AU CCAS ET À LA CAISSE DES ECOLES

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote 13 voix POUR les subventions communales pour la caisse des écoles et le CCAS pour un total général de 5 500,00 € se décomposant comme suit :**

- Subvention CDE : .....1 500,00 € Imputation au 657361
- Subvention CCAS..... 4 000,00 € Imputation au 657362

## VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS

Après avoir entendu le rapporteur de la commission culture, et après en avoir discuté en réunion préparatoire du budget avec les élus présents à cette réunion, Madame PATIN propose que soient votées les subventions aux associations selon le montant réparti comme suit :

NOM ASSOCIATION	PROPOSITION 2018
ARPENT DE BACCHUS	460,00 €
AUTEUIL GYM	460,00 €
AVENIR SPORTIF AUTEUILLOIS	460,00 €
BOXE FRANCAISE	460,00 €
C DANS L'AIR	250,00 €
CLUB DE LOISIRS AUTEUILLOIS	460,00 €
COMITE DES FETES	460,00 €
FEEL'NESS	460,00 €
KRAV MAGA	460,00 €
LES P'TITES FRIMOUSSES	0,00 €
L'Oiseau Lire	460,00 €
YAKAFOKON	250,00 €
<b>Sous Total Subventions associations Auteuil (Sportif/Culturel/Educatif)</b>	<b>4 640,00 €</b>
CHASSE AUTEUIL LE ROI	250,00 €
EPARCHE	250,00 €
U.N.C	250,00 €
<b>Sous Total Subventions associations Auteuil (Autres)</b>	<b>750,00 €</b>
AFSEP (sclérose en plaque)	70,00 €
CROIX ROUGE	70,00 €
PREVENTION ROUTIERE	70,00 €
<b>Sous Total Subventions associations autres</b>	<b>210,00 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>5 600,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions aux associations 13 voix POUR

## MARS 2018

### POINT SUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE SULLY

Mme PATIN propose de faire le point sur le coût des travaux de l'école Sully et montre aux élus le tableau ci-dessous :

#### REHABILITATION ECOLE SULLY - DETR 2015

	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC	FCTVA
HONORAIRES CABINET FIRON	22 992,61 €	4 598,52 €	27 591,13 €	4 526,05 €
TRAVAUX TRANCHE 1 ET 2	274 426,00 €	54 885,20 €	329 311,20 €	54 020,21 €
TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES NON PREVUS	8 617,83 €	1 723,57 €	10 341,40 €	1 520,09 €
QUALICONSULT	5 255,00 €	1 051,00 €	6 306,00 €	
SOL PROGRES	4 900,00 €	780,00 €	5 680,00 €	
<b>COUT TOTAL DES TRAVAUX</b>	<b>316 191,44 €</b>	<b>63 038,29 €</b>	<b>379 229,73 €</b>	<b>60 066,35 €</b>

Il faut noter que sur cette opération nous n'avions pas prévu de budgéter QUALICONSULT et SOL PROGRES. Les micropieux représentent environ 35 000 € de dépassement et sont inclus dans les travaux tranche 1 et 2. Sur cette opération DETR, nous allons récupérer un peu plus de 60 000 € au titre du FCTVA, sur l'exercice 2018. Mme CHAVILLON précise que toutes les options de travaux ont été validées et rentrent dans ce montant de travaux.

## VOTE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CŒUR D'YVELINES

Par délibération en date du 14/02/2018, le Conseil Commu-nautaire de la CCCY a adopté l'attribution de compensation de fiscalité 2018 pour ses communes membres.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité l'attribution de compensation de fiscalité** d'un montant de 65 493,75 €, précise que ce montant sera inscrit au BP 2018 au chapitre 73211.

**Autorisation donnée à Mme le Maire de solliciter le STIF pour une demande de subvention pour accès PMR à l'arrêt de cars, dans le cadre des travaux du triennal Grande Rue** Le STIF finance à hauteur de 70 % les travaux de mise en conformité d'accessibilité d'arrêt de cars pour les personnes à mobilité réduite.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, 13 voix POUR :**

- Approuve la mise aux normes PMR de l'arrêt de cars «Rue des Vignes»
- Accepte que la collectivité porte la maîtrise d'ouvrage de l'opération
- Sollicite du STIF une subvention au taux maximum de 70 % pour les travaux d'aménagement de l'arrêt de cars «Rue des Vignes»
- S'engage à utiliser cette subvention pour la mise en conformité dudit arrêt de cars
- Dit que la dépense sera inscrite au budget communal 2018 dans le cadre des travaux du triennal

## CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE L'ÉCLUSE RUE DE L'ÉGLISE

Après analyse des différents comparatifs et de leurs synthèses, et conformément aux critères mentionnés dans l'appel d'offres, la commission MAPA, a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS pour un montant HT 29 888 €.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité 13 voix POUR, le Conseil Municipal :**

- Décide d'accorder le marché des travaux de l'écluse, rue de l'école à l'entreprise COLAS
- Autorise Mme le Maire à engager la procédure concernant cette action,
- Autorise Mme le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération,
- Dit que le mandatement se fera à l'article 2315, section dépenses d'investissement sur le BP 2018 de la commune

## MAI 2018

### PRIX DU REPAS DE CANTINE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018 - 2019

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le tarif du prix de la cantine pour l'année 2018/2019.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs des repas de cantine pour l'année 2018/2019**

- 4,70 € pour les enfants d'Auteuil-le-Roi permanents
- 5,50 € pour les enfants d'Auteuil-le-Roi occasionnels
- 4,90 € pour les enfants extérieurs permanents
- 5,70 € pour les enfants extérieurs occasionnels.
- 1,20 € pour les enfants qui ont un P.A.I

**Modalités de prise en charge des frais de scolarité pour les enfants extérieurs fréquentant l'école Sully pour l'année scolaire 2018 - 2019.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des enfants extérieurs peuvent être scolarisés à l'école Sully sous réserve de la signature d'une convention d'accueil avec la commune de résidence et dans la limite des places disponibles.

La contribution annuelle forfaitaire due par la commune de résidence est de 460,00 euros.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le montant des frais de scolarité par an et par enfant à compter de septembre 2018.

### TRIENNAL : 2016 - 2019 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE VOIRIE

Madame le Maire expose au conseil municipal le rapport de la réunion d'ouverture des offres.

Ordre arrivée	Entreprises	Marché TTC	Marché TTC après négociation	Synthèse RP /100 %
1	EUROVIA	402 533,59	372 000,00	86,94
2	M-T-P	407 998,62	SANS REPONSE	76,07
3	T-P-N S-A-S	373 488,00	SANS REPONSE	70,49

La réunion d'ouverture des offres a décidé de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 372 000 € TTC.

**Par conséquent, le Conseil municipal, après avoir délibéré des présents et représentés votent 12 voix POUR, 1 voix CONTRE.**

## ACCUEIL CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL DE MONTFORT-L'AMAURY AVEC L'IFAC

**autorisation donnée à Mme le Maire de signer la convention d'accueil pour les vacances d'été 2018.**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal la convention de prestation de service au profit de l'accueil de loisirs Intercommunal de Montfort-L'amaury représenté par l'IFAC 78 qui a pour objet d'accueillir les enfants de 3 à 12 ans de la Commune d'Auteuil-le-Roi pour la période du 9 juillet au 27 juillet 2018.

La participation financière est fixée à 22,01 euros par journée et par enfant.

Se décomposant :

- 8,00 euros par jour et par enfant à la charge de la Commune d'Auteuil-le-Roi.
- 14,01 euros par jour et par enfant à la charge des familles.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité vote 13 voix POUR.**

## ACCUEIL CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL DE NEAUPHLE-LE-VIEUX AVEC L'IFAC

**autorisation donnée à Mme le Maire de signer la convention d'accueil pour les vacances d'été 2018.**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal la convention de prestation de service au profit de l'accueil de loisirs Intercommunal de Neauphle-le-Vieux représenté par l'IFAC 78 qui a pour objet d'accueillir les enfants de 3 à 12 ans de la Commune d'Auteuil-le-Roi pour la période du 9 juillet au 27 juillet 2018.

La participation financière est fixée à 23,00 euros par journée et par enfant.

Se décomposant :

- 8,00 euros par jour et par enfant à la charge de la Commune d'Auteuil-le-Roi.
- 15,00 euros par jour et par enfant à la charge des familles.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité vote 13 voix POUR.**

## JUILLET 2018

### LANCEMENT DE L'ÉTUDE DU CONTRAT RURAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'adoption du nouveau règlement du contrat rural applicable à compter du 1er janvier 2017,

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal le dispositif dénommé «Contrat rural» ayant pour objet d'aider les communes de moins de 2000 habitants à résoudre leurs problèmes d'aménagement et d'équipement en matière d'investissement

La dépense subventionnable est plafonnée à 370 000 € HT. Les opérations réalisées dans ce cadre sont subventionnées à hauteur de 30 % par le Département et de 40 % par la Région.

Après avoir procédé à un examen approfondi de la situation patrimoniale de la commune et de ses divers besoins, lors de deux réunions de travail, Mme. le Maire informe l'ensemble des élus des quatre projets retenus pour lancer l'étude du futur contrat rural, à savoir :

- Création d'une maison intergénérationnelle
- Réfection des toitures des bâtiments communaux
- Désamiantage de la toiture du dortoir de l'école
- Création d'un City Stade
- Remplacement des vitraux de l'église

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à :**

LANCER l'étude du futur contrat rural, SOLLICITER les services d'Ingenier"Y pour l'élaboration du dossier, LANCER un MAPA pour la recherche d'un maître d'œuvre, SOLLICITER une subvention auprès du Conseil Général des Yvelines, du Conseil Départemental d'Ile de France

### AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AVEC L'IFAC POUR L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN ET DU SOIR

Madame le Maire demande à Mme ROSSET de présenter au Conseil Municipal la convention de prestation de service d'accueil de loisirs matin et soir représenté par l'IFAC78. Cette convention a pour but

d'accueillir les enfants de 3 à 12 ans de la Commune d'Auteuil-le-Roi pendant les périodes scolaires, le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 16h30 à 19h00.

Madame le Maire présente aux élus le projet de convention.

Par conséquent, après avoir procédé à l'étude de cette convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité 12 voix POUR :

DÉCIDE d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention avec l'IFAC 78, DÉCIDE la prise en charge financière de la Commune selon le budget prévisionnel établi par l'IFAC, DIT que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2018, chapitre 011, article 6288

### AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT DE LA CONVENTION IFAC POUR L'ACCUEIL DU MERCREDI

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de valider l'avenant N°1 à la convention IFAC établie en septembre 2017 qui annule l'article X et qui précise que les goûters seront fournis par la commune.

**Après en avoir délibéré 12 VOIX POUR le conseil municipal, Adopte** l'avenant N°1 proposé par l'IFAC, Précise que la dépense correspondante sera engagée au budget de l'exercice 2018

### FRAIS NOTARIÉS SUITE À LA DÉLIBÉRATION N° 4 DU MOIS D'OCTOBRE 2017 SUR LA DONATION DE LA PARCELLE LES GROUX

Vu la délibération du Conseil Municipal N°4 en date du 26 octobre 2017 autorisant Madame le Maire à signer l'acte de donation de la parcelle cadastrée ZC157,

Vu le conseil pris auprès de la Préfecture,

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la délibération N°4 du mois d'octobre 2017 stipule que cet acte n'engendrera pas de frais pour la Commune. Or il s'avère que les donateurs donnent gratuitement la parcelle mais que les frais notariés sont à la charge de la Commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, PREND acte de cette décision et autorise Madame le Maire à s'acquitter des frais notariés 12 voix POUR**

## LE CIG PROPOSE D'AUTORISER MME LE MAIRE À EXAMINER LA POSSIBILITÉ D'UNE MÉDIATION POUR LES CONTENTIEUX DES AGENTS FONCTIONNAIRES OU CONTRACTUELS

Le CIG propose aux collectivités de son ressort et à la demande du Conseil d'Etat, d'expérimenter une médiation préalable dite « obligatoire ». L'obligation tient seulement en un engagement à examiner la possibilité d'ouvrir une médiation avec l'agent sur certains litiges, l'objectif étant de trouver un accord dans le cadre d'un dialogue accompagné par le CIG en qualité de médiateur.

L'entrée et la sortie de médiation restent libres, même en cas d'adhésion. Le coût horaire TTC sera facturé à la commune 49,80 €.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de s'engager à examiner la possibilité d'une médiation pour les contentieux avec le personnel communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** d'autoriser Madame le Maire à adhérer à cette médiation préalable obligatoire avec le Centre Interdépartemental de la Grande Couronne, **12 voix POUR**

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018

## FIXATION DU PRIX PLANCHER DE VENTE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Madame Le Maire rappelle que la vente de la maison et du terrain communal situés 3 rue de l'Eglise s'avère nécessaire pour pallier les dépenses d'investissement au budget 2018, notamment celles du triennal,

Considérant que la commune a besoin de ressources pour faire face à certaines dépenses nécessaires au bon fonctionnement du village, il a été envisagé la vente d'une maison et du terrain, dépendant du domaine privé de la commune, situés 3 rue de l'Eglise 78770 AUTEUIL LE ROI, division de la parcelle cadastrée section D numéro 219 d'une superficie totale de 419 m<sup>2</sup>.

**Le conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, 12 voix POUR**

**ACCEPTE** de vendre la maison et le terrain à AUTEUIL LE ROI (78770), 3 rue de l'Eglise, division de la parcelle section D numéro 219 d'une superficie de 419 m<sup>2</sup> au prix minimum de 220.000.00 euros, net vendeur, frais de notaire en sus à la charge de l'acquéreur, autorise l'intervention d'un géomètre pour notamment réaliser le bornage du terrain et précise que les frais dudit géomètre seront à la charge de la commune, autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à la cession et notamment tout acte notarié et à accepter la recette du bien.

## FIXATION DU PRIX PLANCHER DE VENTE DU TERRAIN 39 GRANDE RUE

Madame Le Maire rappelle que la vente du terrain communal situé 39 Grande rue s'avère nécessaire pour pallier les dépenses d'investissement au budget 2018, notamment celles du triennal, Considérant que la commune a besoin de ressources pour faire face à certaines dépenses nécessaires au bon fonctionnement du village, il a été envisagé la vente d'un terrain à bâtir viabilisé, dépendant du domaine privé de la commune, situé 39 Grande rue 78770 AUTEUIL LE ROI, cadastré section D numéro 459 et 462 d'une superficie totale de 376 m<sup>2</sup>.

Le conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, **12 voix POUR ACCEPTE** de vendre le terrain à bâtir situé à AUTEUIL LE ROI (78770), 39 Grande rue, cadastré D 459 et 462 d'une superficie de 376 m<sup>2</sup> au prix minimum de 110 000 euros, net vendeur, frais de notaire en sus à la charge de l'acquéreur, **AUTORISE** l'intervention d'un géomètre pour notamment réaliser le bornage du terrain et précise que les frais dudit géomètre seront à la charge de la commune **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à la cession et notamment tout acte notarié et à accepter la recette du bien.

## AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE POUR SOLLICITER L'ADHÉSION AU SIVU DE LA BARBACANE

Trop de points restant flous, il faut que M. CANAC demande des précisions au directeur de la Barbacane sur le financement de l'adhésion au SIVU. Ce point est ajourné et sera remis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

**Point supplémentaire :** autorisation donnée à Madame le Maire pour acquérir la parcelle ZB0061

Madame le Maire indique que dans le cadre de la convention de surveillance et d'intervention foncière qui lie la commune à la SAFER, celle-ci nous a adressé une demande relative à la vente de la parcelle cadastrée ZB 0061 d'une superficie de 19 ares et 25 centiares.

Le préfinancement de cette opération est de 2 960,00 €.

Le conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité **12 voix POUR AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte d'acquisition du bien considéré auprès de la SAFER, parcelle ZB 0061 d'une superficie de 19 ares et 25 centiares **PRECISE** que les frais notariés liés à cette opération foncière ne sont pas inclus dans le prix de rétrocession et sont à la charge de la commune.

## AOÛT 2018

### AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE POUR L'ACHAT D'UN MICROTRACTEUR ISEKI EN REMPLACEMENT DU KUBOTA

Madame le maire informe le conseil municipal que le tracteur-tondeuse communal ne fonctionne plus, suite à un court-circuit électrique. Le coût de la réparation étant élevé, et n'ayant pas l'assurance qu'il refonctionne correctement il est proposé de le remplacer. La tondeuse actuelle pourra s'adapter à ce nouveau tracteur.

L'entreprise RAINE-DASSONVILLE, située à Marcq, gère et entretient le matériel communal depuis plusieurs années. Cette entreprise nous propose à l'achat un microtracteur ISEKI 23CV diesel à 4 roues motrices et direction assistée pour un prix TTC de 16 104,00 €.

Monsieur MUZAS informe les élus de la remarque de Monsieur CAPELLE dont il a le pouvoir : il aurait fallu négocier au mieux la reprise de l'ancien tracteur (Kubota). Madame le Maire répond qu'elle a demandé à Monsieur CAPELLE de s'en occuper.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **11 voix POUR, Autorise** Madame le Maire à acheter un microtracteur de marque ISEKI d'un montant de 16 104,00 € TTC,

**Prend** note que la reprise de l'ancien Kubota s'élève à 400,00 € et viendra en déduction du montant de 16 104,00 €, soit 15 704,00 € à charge de la commune,

**Dit** que la dépense se fera en dépenses d'investissement, au chapitre 21, article 2182 du budget primitif 2018.

## BUDGET COMMUNE

### VOTE DES TAUX COMMUNAUX

#### Objet : Vote des taux de fiscalité directe pour l'année 2018

Taxes	2017 En %	2018 En %
Taxe d'habitation	11,52	11,81
Taxe foncière sur le bâti	17,33	17,76
Taxe foncière sur le non bâti	60,10	61,60

#### Objet : Approbation du Compte de Gestion 2017 – Budget Commune :

Le Compte de Gestion 2017 confirme les résultats de clôture du compte administratif, à savoir :

- Excédent de Fonctionnement : ..... + 73 155,41 €
- Déficit d'Investissement : ..... - 21 777,67 €
- **Résultat de clôture : ..... + 51 377,74 €**

#### Objet : Approbation du compte administratif 2017 -

##### Budget commune :

##### Réalisé

- Dépenses de fonctionnement ..... 667 203,88 €
- Recettes de fonctionnement ..... 740 359,29 €
- **Résultat de clôture ..... + 73 155,41 €**
- Dépenses d'investissement ..... 349 022,42 €
- Recettes d'investissement ..... 327 244,75 €
- **Résultat de clôture ..... - 21 777,67 €**

#### Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

##### Reports :

- Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -2 477,32 €
- Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 291 822,93 €

##### Soldes d'exécution :

- Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -21 777,67 €
- Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 73 155,41 €

**Restes à réaliser** : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : ..... 227 869,00 €
- En recettes pour un montant de : ..... 0,00 €

##### Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 252 123,99 €

##### Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 252 123,99 €

##### Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 112 854,35 €

## BP COMMUNE 2018

### FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES :

CHAPITRE	MONTANT EN €
011 Charges à caractère général	339 601,50
012 Charges de personnel	263 961,54
014 Atténuation de produits	141 887,00
022 Dépenses imprévues de fonctionnement	7 000,00
023 Virement à la section d'investissement	0,00
65 Autres charges de gestion courante	85 301,02
66 Charges financières	3 275,00
67 Charges exceptionnelles	500,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>841 526,06</b>

#### RECETTES :

CHAPITRE	MONTANT EN €
R002 Excédent antérieur reporté	112 854,35
013 Atténuation de charges	5 500,00
70 Produits des services	60 220,00
73 Impôts et taxes	599 417,05
74 Dotations principales	62 724,66
75 Autres produits de gestion courante	50,00
77 Produits exceptionnels	760,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>841 526,06</b>

### INVESTISSEMENT

#### DEPENSES :

CHAPITRE	MONTANT EN €
D001 Solde d'exécution d'investissement reporté	24 254,99
20 Immobilisations incorporelles	0,00
20 Immobilisations incorporelles	4 150,00
21 Immobilisations corporelles	40 397,43
23 Immobilisation en cours	440 317,88
16 Remboursement d'emprunt	10 000,00
RAR 2017	227 869,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>746 989,30</b>

#### RECETTES :

CHAPITRE	MONTANT EN €
R001 Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00
021 Déficit antérieur reporté du fonctionnement	0,00
10 Dotations fonds de réserve	323 678,22
13 Subventions d'investissement	223 311,08
16 Emprunt	200 000,00
77 produits exceptionnels	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>746 989,30</b>

**PRÉSERVONS  
NOTRE ENVIRONNEMENT  
ET NOTRE CADRE DE VIE  
L'ÉPARCHE**

## AFFAIRE DE LA BEAUVE DE MARCQ LE FEUILLETON SE POURSUIT... TOUJOURS

**Pour rappel cette affaire est relative aux infractions au Code de l'Urbanisme sur la parcelle ZA 00067 dite « La Beauve de Marcq » située sur la Commune de SAULX-MARCHAIS à l'intersection des RD 11 et RD 76 en zone agricole non constructible.**

L'action conjointe des trois collectifs - Sauvons les Yvelines, JADE et FNE Ile-de-France - et des deux associations - ÉPARCHE et BVSM -, en parallèle de l'action de la commune de Saulx Marchais, ont permis de poursuivre les actions en justice.

La partie adverse a été condamnée en première instance puis en appel à de fortes amendes, astreintes et à remettre le terrain dans son état d'origine.

En novembre 2017 la partie adverse s'est pourvue en cassation, nos associations et la mairie de Saulx Marchais ont reçu le mémoire ampliatif de la partie adverse le 30 mars 2018. L'avocat de la mairie de Saulx a transmis un mémoire en réplique. Nos associations ont demandé à la mairie de Saulx Marchais la possibilité de se joindre à l'action de la municipalité afin d'avoir une défense commune et ainsi de réduire les frais d'avocat.

Malheureusement le Conseil municipal de Saulx-Marchais a refusé cette requête. Nous ne nous attendions pas à ce refus car ce sont nos associations qui ont, depuis le début, porté le dossier.

Le délai de communication du mémoire en réplique était de 2 mois après celui de la partie adverse soit pour nos associations fin mai 2018. Ce délai étant dépassé, les associations iront donc à l'audience sans avocat car nous n'avons pas réussi à collecter les moyens financiers nécessaires. Cette non représentation est possible car la Cour européenne des droits de l'homme a reconnu dans l'arrêt du 8 février 2000 que : «la spécificité de la procédure devant la Cour de cassation peut justifier de réserver aux avocats spécialisés le monopole de la prise de parole» mais elle a parallèlement indiqué que «cette spécificité ne peut justifier qu'il ne soit pas offert au demandeur en cassation, auquel est reconnu en droit interne le droit de se défendre personnellement, des moyens de procédure qui lui assureront le droit à un procès équitable devant cette juridiction».

...





Parcelle 61 ou 62 route des graviers



Chemin de St Sanctin près ancienne décharge

...  
Nous espérons que l'audience se tiendra à l'automne prochain et que le jugement sera communiqué avant la fin de l'année. Il se peut que la Cour de cassation prononce un jugement qui entraîne un

renvoi de l'affaire devant une juridiction similaire à celle ayant pris la décision (Cour d'appel par exemple). Dans ce cas, l'affaire serait rejugée sur le fond.

## DÉPÔTS SAUVAGES SUR DES PARCELLES DE LA COMMUNE, RIEN NE BOUGE OU PRESQUE

Fin novembre 2016, notre association a interpellé le Conseil municipal car nous apercevons que petit à petit notre commune devient une « poubelle » : des dépôts sauvages naissent et croissent un peu partout.

ÉPARCHE a depuis contacté les Eaux de Paris (Aqueduc de l'Avre) au sujet de la décharge qui empiète sur son domaine (rue des Graviers). Les Eaux de Paris ont répondu le 01/03/2018 :

« Eau de Paris ne peut pas agir directement, la mairie avec son rôle de police de l'urbanisme doit faire respecter la loi. »

Cette réponse a été transmise à la mairie avec laquelle nous avons eu une réunion le 14/02/2018.

Nous avons acté que la mairie devait se renseigner sur les dispositifs (fond de propriété) qui existent pour aider les communes dans ces cas et sur les financements allouables pour ces nettoyages de terrain.

L'aide financière peut aller jusqu'à 80% de l'investissement ; les dépenses éligibles sont aussi bien les dispositifs de limitation d'accès ou de surveillance, les matériels de collecte, la signalétique.

Pour la protection du Bois de Saint Sanctin



Les bergeries

nous demandions depuis 2013 que la commune d'Autouillet ferme l'accès près de la RD11, c'est aujourd'hui chose faite. En 2018, notre commune a également mis en place des poteaux mais a priori la barrière n'est pas en place. Le bois devrait redevenir propre.

La parcelle dite «Les bergeries» au nord de notre commune est toujours recouverte de déchets et même d'amiante.

Depuis 2015 rien ne bouge malgré les plaintes déposées par nos associations. Le Procureur de la République de Versailles a le dossier sur son bureau .....mais ne répond pas à nos relances.

Lors de la réunion du 14/02/2018 Mme Chavillon s'est engagée à contacter le propriétaire afin de savoir si une autre action que celle de la justice est possible.

## RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ

Notre campagne est une vaste plaine dédiée pour une grande partie à la monoculture, la biodiversité est laissée de côté

ÉPARCHE promeut la mise en place aux bordures de champs, de haies, de bandes enherbées qui limitent la taille des parcelles et assurent une bonne connectivité afin de favoriser les auxiliaires. Ces zones tampons limitent l'érosion et le lessivage des sols, empêchent la prolifération des mauvaises herbes et permettent de protéger la diversité biologique. Ces zones réduisent également les risques d'inondations en retenant l'eau.

Pour rappel, la majorité de ces objectifs sont mentionnés dans le Projet d'Aménagement et de Développement

Durables (PADD) du nouveau PLU.

Lors de la réunion du 14/02/2018 ÉPARCHE a déclaré souhaiter une démarche commune avec le Conseil municipal afin de faire progresser cet aspect sur la biodiversité, et a demandé que la mairie monte un groupe de travail intégrant à terme les agriculteurs.

## RECOURS GRACIEUX

ÉPARCHE alertée par certains riverains sur un projet de construction rue des sablons a analysé le dossier et a fait deux observations reprises dans un recours gracieux transmis à la mairie, la préfecture et au constructeur.

La principale est celle qui concerne l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle. Voici ci dessous ce que nous contestons.

«Il est demandé que les eaux pluviales soient infiltrées à la parcelle via un puisard pour chacune des trois maisons.

Nous nous étonnons de cette prescription du fait que les réseaux séparatifs eaux pluviales / eaux usées, passent rue des Sablons et qu'il serait donc plus judicieux de raccorder ces maisons à ces dispositifs.

Pour rappel, la parcelle est concernée par le risque argile : les puisards auront une efficacité toute relative en raison du pouvoir d'infiltration très limité par ce type de sous-sol. Ainsi, la perméabilité de l'argile est d'environ 0,36 mm/heure, soit très négligeable.

Or, cet ensemble de trois habitations accolées présente une surface de toit d'environ 220 m<sup>2</sup> (largeur maison 8,2m - longueur de 22 m - angle de 35° pour la toiture).

Le site de météo France mentionne que des orages peuvent générer des hauteurs d'eau d'environ 100 mm en une heure et peuvent durer au maximum 2 heures. Le volume d'eau à évacuer serait de l'ordre de 44 m<sup>3</sup>.

Les puisards ont une section d'environ 0,8 m<sup>2</sup>, donc pour évacuer ces 44 m<sup>3</sup>, il faudrait creuser des puisards de 55 m de profondeur. La notice de projet architectural mentionne l'implantation de 3 puisards forés à 18 m de profondeur. . .

Notre conclusion est qu'il y a un risque évident d'inondation de la parcelle 948, et très certainement des parcelles avoisinantes.»

La mairie nous a répondu que cette infiltration à la parcelle des eaux pluviales lui était imposée par les administrations. Si ÉPARCHE est en accord avec les prescriptions nationales qui préconisent l'infiltration de ces eaux pluviales à la parcelle, ÉPARCHE se doit également d'alerter sur les risques d'inondation liés à la présence d'argile véritable couche imperméable.

La mairie doit aussi tenir compte de ce qui est mentionné dans son PLU car l'annexe relative au PPRNA recommande à la page 73/110 «récupération de toutes les eaux et, si possible, évacuation dans le réseau collectif».

Tout Auteuil n'est pas concerné par l'argile mais la surface des parcelles diminuant, ÉPARCHE demande que pour les futures demandes de permis de construire il soit intégré l'obligation de faire réaliser des sondages profonds spécifiquement pour l'évaluation de la possibilité d'infiltrer à la parcelle.

## PLU D'AUTEUIL

Le 22 mars 2018 le nouveau PLU est exécutoire, notre commune s'est enfin dotée de ce document d'urbanisme indispensable. ÉPARCHE a suivi ce dossier depuis 2013 en émettant, à chaque projet, ses remarques.

*Le PLU de mars 2018 a tenu compte de la majorité de nos observations et nous remercions la municipalité de les avoir suivies.*

# Vie du village

Photo Bouvray, Maule

Fête de St-SANCTIN (S.-et-O)

## CONNAISSEZ-VOUS L'HISTOIRE DE VOTRE VILLAGE ?

**En particulier, ce dont les anciens de notre commune, se souviennent : la fête foraine annuelle qui se déroulait dans notre village, chaque année, pour la St Sanctin, et depuis au moins la fin 19<sup>ème</sup> siècle.**

### Connaissez-vous cette fête de Saint Sanctin ?

Celle-ci se déroulait autour du 22 septembre (sauf périodes de guerre). Jusqu'avant 1971 cette réjouissance faisait la réputation de notre village dans toute la région. Elle se déroulait dans le bois à côté de la chapelle et cela pendant trois jours. Tous les villages de notre secteur se retrouvaient pour faire la fête : manèges et baraques. On dansait au son des accordéons et un repas champêtre permettait aux gens de se retrouver et créer des liens et alliances. Le dimanche une procession était organisée depuis l'église vers la chapelle où une messe était dite pour remercier Saint Sanctin du bon déroulement de cette foire.

Le succès de cette tradition, tenait pour beaucoup à la mobilisation et à la disponibilité de tous.

Les fiancés de l'année venaient faire leurs dévotions et vœux et glissaient dans le tronc leur obole.

Après plus de 30 ans d'oubli, en 2005 grâce à l'entente entre la municipalité et des paroissiens la fête de Saint Sanctin a repris ; sous la forme d'une journée, avec procession, conférence, messe et pot de l'amitié.

D'autres cérémonies telles la Fête des Lumières, la Fête de Noël, l'Epiphanie y furent célébrées, ainsi que la fête des catéchismes où les jeunes passaient une journée de liesse en faisant un pique-nique et des jeux dans le bois auprès de la chapelle.



*D'autres cérémonies se déroulent  
telles que la fête des lumières :  
Le 8 décembre : Noël, Epiphanie.  
Dernièrement la fête du catéchisme avec  
déjeuner sur l'herbe, Montée vers la chapelle  
ouverte pour les parents et jeux dans les bois.*

## Qui était Saint Sanctin ? (270-356)

Disciple de Saint Denis, évêque de Paris. Celui-ci donna mission à Saint Sanctin d'évangéliser le Chartrain. Il prit la route, accompagné de son compagnon Antonin, pour l'évangélisation des tribus celtes qui adoraient le Dieu Mars. D'après les anciens écrits (le livre des Saints) où est relaté leurs vies. Ils auraient prêché dans le petit bois sur le promontoire où la chapelle est située. Ils prirent le chemin de la « voie romaine » en direction de Chartres, évangélisèrent la région de Verdun où St Sanctin deviendra évêque pendant 22 ans. Il finira sa vie à Meaux où il mourut en 356, condamné pour avoir voulu sauver les chrétiens de la persécution du seigneur, et sera enfermé dans un cachot sans nourriture.

*Sources : Extraits de l'histoire ecclésiastique et civile de Verdun par Monseigneur Roussel Chanoine de Sainte Marie Madeleine de Verdun & de La vie des Saints.*

On peut voir dans l'église Saint Éparche de notre village, construite au 11<sup>ème</sup> siècle et agrandie en 1867 (sous Napoléon III), un tableau d'époque (estimé du 18<sup>ème</sup> siècle) représentant « le miracle de Saint Sanctin » : qui représente Saint Sanctin relevant son compagnon Antonin qui est enseveli dans les écuries de leur hôte. Après ce miracle, ils poursuivent leur route vers Rome pour annoncer au Pape le martyre de Saint Denis, décapité par les prêtres païens sur les hauteurs de Montmartre. Saint Éparche, Dit : Solitaire d'Angoulême était originaire d'Auvergne. Il aurait, au 6<sup>ème</sup> siècle, prêché à Auteuil. Il est devenu le Patron de notre église. À cette époque, Auteuil devait dépendre du Diocèse de Chartres.



## LE POT DE L'AMITIÉ ÉTAIT OFFERT PAR LA MAIRIE.

Actuellement l'aide de la municipalité nous est toujours accordée sur les problèmes logistiques. Cette fête est toujours d'actualité grâce à nos anciens maires et notre association Saint Sanctin tenue par des bénévoles en accord avec la paroisse.

*Association Saint Sanctin.*



# Vie du village

# C'EST LA RENTRÉE



## LE CARNAVAL

**Le 7 avril les rues d'Auteuil le Roi ont vu défiler des artistes en tous genres...**

Malgré une météo un peu morose en cette matinée d'avril, nombre d'enfants de l'Ecole Sully s'étaient rassemblés pour fêter dignement l'arrivée du printemps. Aux couleurs des arts du spectacle, petits et grands ont répondu présents à l'appel du déguisement : des clowns, des personnages de films, contes ou BD ou encore des musiciens ont peu à peu rempli la cour de l'école...

Puis au son des rythmes du Carnaval, le cortège a débuté son parcours dirigé par une équipe d'animation dynamique et sous une pluie de confettis. De la rue de l'église, à la grande rue en passant par la rue des Vignes, le défilé s'est terminé sous quelques gouttes mais toujours dans la bonne humeur. De retour dans la cour de récréation, le lâcher de ballons a permis de colorer le gris du ciel, et malgré la pluie et le vent, les ballons ont tant bien que mal pris la route pour un voyage plus ou moins long...

Cette manifestation s'est terminée sous le préau, où nous avons pu profiter du pot de l'amitié offert par la Caisse des Ecoles.

*Merci à tous pour votre participation : Mairie, Caisse des Ecoles, Parents et Enseignants.*

## L'ÉCOLE SULLY

Les lunettes de soleil sont remisées ainsi que les transats et serviettes de plage... il est temps de sortir livres et cahiers !!!

C'est sous un soleil timide que les 101 enfants de l'école Sully ont fait leur rentrée.

Malgré les quelques larmes du côté de la maternelle, dans l'ensemble tout s'est bien déroulé. Certains ont découvert un nouveau maître qui remplace Océane, souffrante, à qui nous adressons tous nos vœux de rétablissement.

Cette année est riche en changements pour les parents d'élèves: l'association «les Petites Frimousses» qui assurait jusqu'alors la garderie a cédé la place à l'IFAC, organisme de référence sur notre département.

Même s'il est difficile d'oublier ces belles années passées avec Véronique, il nous fallait trouver une solution.

Après un petit rodage, tout est à présent calé:

Amandine assure l'accueil du matin à partir de 7h30 dans la salle de motricité.

Kristell, directrice du centre, et Sarah, déjà bien connue des Frimousses, s'occupent des enfants le soir après l'école.

Nathalie a repris le chemin de l'étude et aidera, comme par le passé, les enfants pour leurs devoirs.

Le mercredi, Kristell et Maëlle sont en charge du centre.

Les effectifs, déjà importants, nous confortent dans notre choix et dans la nécessité de trouver une solution de qualité pour aider les parents de notre village.

La fréquentation moyenne est de:

7 enfants le matin, 34 enfants le soir et 20 enfants le mercredi.

Autre nouveauté de cette année scolaire, les goûters de la semaine et du mercredi seront intégralement pris en charge par la Mairie. En effet, il nous a semblé important de limiter le coût supplémentaire qui incombe aux familles.

Nous espérons que cette nouvelle formule vous donnera entière satisfaction et nous resterons attentifs à la qualité des prestations fournies.

Concernant la cantine, pas de changement mais une fréquentation record de 94 enfants. Carole et Bernadette restent à leurs postes et veillent au bon déroulement du déjeuner.

Nous souhaitons une bonne année scolaire à tout le corps enseignant dirigé par Mme Gwenaëlle Terrier ainsi qu'à tous les intervenants au sein de l'école. Nous n'oublions pas nos chers petits 101 élèves, comme les dalmatiens, à qui nous souhaitons une excellente réussite pour leur année à l'école Sully.



# Vie du village

## VOYAGE A BRUGES ET BRUXELLES

**Cette année la proposition pour le voyage annuel des seniors, s'est portée sur la visite de Bruges et Bruxelles, sur deux jours. Belle initiative, toujours en partenariat avec la commune de Saulx Marchais.**

Le premier jour, à notre arrivée à Bruges, nous avons déjeuné, puis nous avons suivi le guide pour une visite de la vieille ville à pied, et la journée s'est finie par une balade sur les canaux, très pittoresque ! Après une nuit à Bruges, nous avons flâné à Gand, cité médiévale. Le lendemain, arrivée à Bruxelles, quelle belle ville ! Après un déjeuner dans un restaurant

plutôt atypique, les groupes se sont formés, deux pour une visite en ville accompagnés d'un guide, les autres préférant flâner tranquillement en découvrant quand même les spécificités de cette ville. Voyage éreintant, (beaucoup de marche à pied) mais si plaisant et instructif !

Un grand merci au CCAS pour ce choix et son organisation.



# Vie du village



## LA FÊTE DE FIN D'ANNÉE

**Le 9 juin dernier, à la salle des fêtes, s'est déroulé le traditionnel spectacle de fin d'année de l'Ecole Sully sur le thème des arts du spectacle, suivi de la kermesse organisée par les parents d'élèves.**

Cette année encore, nos enfants nous ont montré toute l'étendue de leur talent en nous présentant un émouvant conte musical : « Myla et l'Arbre-Bateau » d'Isabelle Aboulker mis en scène par Mme Terrier et toute l'équipe enseignante. S'en sont suivies différentes prestations scéniques de nos artistes en herbe, aussi touchantes que drôles. Différents styles musicaux ont été représentés depuis les petites sections de maternelles se déhanchant sur la légendaire bande son de « Pulp-Fiction », aux représentations très Rock'n'roll des CM2 sur un morceau de Téléphone « Argent trop cher » en passant par un zouk effréné des CP ou par

la reprise de la célèbre comédie musicale « Grease » par les CE1. Quel spectacle, on est totalement FANS !

Puis la Caisse des Ecoles, par la voix de Mme Rosset, et Mme le Maire ont remis le prix du gagnant du lâcher de ballon du carnaval à Ruben, élève de moyenne section, dont le ballon a été retrouvé aux Pays-Bas. Les CM2 ont ensuite été mis à l'honneur et félicités pour leur parcours au sein de l'école Sully, un livre leur a été offert pour leur entrée au collège.

La journée s'est ensuite poursuivie par un apéritif offert par la Caisse des Ecoles à l'extérieur de la salle, où le soleil s'est invité pour notre plus grand plaisir.





Comme chaque année, les divers mets préparés par les parents d'élèves et les grillades du Comité des Fêtes ont rassemblé les Auteuillois pour un moment de partage et de convivialité.

A 14 heures, l'ouverture des stands a marqué le début d'une après-midi dédiée aux jeux et aux éclats de rires de nos enfants. Entrecoupés de batailles d'eau et de pauses glacées bien méritées, les différents stands proposés ont rencontré un franc succès : pêche aux canards, chamboule-tout, tir à la carabine, planche à eau... Les animations maquillage, château gonflable ainsi que le parcours sportif, mythiques attractions de la kermesse, ont également participé à la réussite de cette journée.

Puis la démonstration de Zumba a réuni parents et enfants, jeunes et moins jeunes, autour d'une Vanessa toujours débordante d'énergie !

Enfin, le tirage de la tombola a clôturé cette journée festive en récompensant les plus chanceux avec des lots tels qu'une entrée au SPA, des paniers garnis, une tablette, une machine à soda...

***Un grand merci à tous les acteurs de cette journée : enfants et parents, l'équipe enseignante de l'Ecole Sully, la Mairie, la Caisse des Ecoles, le Comité des Fêtes, l'Arpent de Bacchus...***

**ET RENDEZ-VOUS L'ANNÉE PROCHAINE POUR UNE JOURNÉE PLEINE DE SURPRISES !**



# Infos utiles



## NUISANCES SONORES

**Dans toutes les récentes enquêtes d'opinion, le bruit est la première des nuisances citées par les Français. Nous avons la chance d'habiter dans une commune rurale dont nous pouvons apprécier la tranquillité. Il nous semble toutefois opportun de rappeler certaines règles de respect du voisinage et des arrêtés préfectoraux.**

Les occupants des locaux d'habitation doivent prendre toutes les précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits provenant de ces locaux ; comme reproduction sonore, appareil ménager, chauffage, climatisation. Il en est de même pour les utilisateurs de piscine et de jeux de plein air.

**Toute dérogation doit faire l'objet d'une demande en Mairie.**

### PRINCIPE DE BASE :

Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit.

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers sont autorisés :

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30**
- **Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**

**Sauf en cas d'urgence, les activités professionnelles bruyantes sont interdites :**

- **En semaine, avant 7h et après 20h**
- **Le samedi, avant 8h et après 19h**
- **Les dimanches et jours fériés**

## HÔTEL À INSECTES

C'est en partenariat avec l'IFAC que nous avons mis en place, pour les enfants d'Auteuil, l'accueil de loisirs qui se tient le mercredi toute la journée.

Une vingtaine d'enfants fréquente ce centre.

Cette année durant ces journées, les animateurs ont proposé aux enfants diverses activités, jeux, arts plastiques, activités extérieures... sous la direction de Prune.

A son initiative nous avons travaillé sur le projet de construire un hôtel à insectes,

avec des matériaux de récupération (bois, paille, bambou...)

Les enfants ont pendant plusieurs séances, cloué, vissé, peint ! ils étaient tous enchantés de participer à ce projet.

De la motivation et de la bonne humeur ! Pour un résultat assez sympathique, que vous pouvez trouver au rond-point de la Grande Rue.

Un grand merci à Roger, notre cantonnier qui a été sollicité pour préparer la structure.



la carte grise  
à portée de clic !

DU NOUVEAU  
pour mes démarches



le permis de conduire  
à portée de clic !

DU NOUVEAU  
pour mes démarches



# Etat civil



## NAISSANCES

LEROY Noah	30/11/2017
LORRAIN Noé	16/07/2018
DE CLERCK Jane	14/08/2018

## MARIAGES

TINGAUD Marie Morgane, CARRE William	16/12/2017
MOUCHOUS Nathalie, CULLELL Philippe	20/06/2018
GAMACHE Jennifer, LAMBERTINI- DESMIDT Stéphane	07/07/2018

## DÉCÈS

ROUSSELIN Nicole épouse MENARD	23/01/2018
SOYER Serge	07/03/2018
SALLE Béatrice épouse GREE	07/05/2018
PRUD'HOMME Yvonne épouse ALLARD	05/06/2018
MINCHENEAU Michael	22/08/2018

## Crèche Cœurs d'enfants

La communauté de communes de Cœur d'Yvelines gère la crèche inter-communale Cœurs d'Enfants située à Neauphle le château. 5 berceaux étant disponibles pour le rentrée de septembre 2018 à septembre 2019, la commune a décidé de souscrire, au sein de cette crèche, à un berceau, pour un montant TTC annuel à charge de la commune de 4 685.63 €. Nos moyens financiers ne nous permettent pas de souscrire à plusieurs berceaux. Nous pensons néanmoins faire profiter de cette opportunité une famille en recherche de mode de garde. Si vous êtes intéressés, merci de venir retirer un dossier d'inscription en mairie. Il n'y a pas de critères d'attribution, la place sera attribuée au premier dossier complet remis en mairie.

**Crèche Cœurs d'enfants** - 4, chemin de la Pommeraye - 78 640 Neauphle le Château  
01 34 89 05 29 - [jouars@creche-la-maison-bleue.fr](mailto:jouars@creche-la-maison-bleue.fr)



# Forum des associations

À THOIRY LE 8 SEPTEMBRE 2018



## RENSEIGNEMENTS UTILES

- **Appels d'urgence** : 112
- **Police Secours** : 17
- **Pompiers** : 18
- **Centre Hospitalier Versailles** : 01 39 63 91 33
- **Médecin de garde** : 15
- **SNCF (Méré)** : 01 39 20 23 10
- **Vétérinaire (Auteuil)** : 01 30 88 55 30
- **Paroisse** : 01 34 86 01 43
- **Pompes Funèbres (Montfort)** : 01 34 86 41 09
- **Caisse Primaire Ass. Maladie** : 3646 ou 0 820 904 102
- **Marchés** :  
Samedi matin : la Queue-Lez-Yvelines  
Dimanche matin : Montfort et Beynes

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

### MARDI

16h00 - 19h00

### JEUDI ET VENDREDI

14h00 - 17h00

### 1<sup>er</sup> SAMEDI DE CHAQUE MOIS

10h00 - 12h00

Tél. : 01 34 87 43 15

Fax : 01 34 87 58 08

### SITE :

[www.mairie-auteuil-le-roi.fr](http://www.mairie-auteuil-le-roi.fr)

### MAIL :

[mairie.auteuil-le-roi@mairie-auteuil-le-roi.fr](mailto:mairie.auteuil-le-roi@mairie-auteuil-le-roi.fr)

## RAPPEL : DÉCHETTERIE

La déchetterie la plus proche pour les Auteuillois est celle de Méré ; cependant, la carte d'accès permet de déposer dans toutes les déchetteries gérées par le SIEED, notamment celles de Garancières.

## OUVERTURE

### LUNDI, VENDREDI ET SAMEDI

10h - 12h30 et 13h30 - 17h00

### DIMANCHE

9h - 13h00

Badges d'accès à demander au SIEED